

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 27 mars 2018

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉS DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Près de 110 millions pour venir en aide aux agriculteurs

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a reconnu comme accidents climatiques exceptionnels deux phénomènes météorologiques survenus en 2018 (la dépression tropicale Fehi et le cyclone tropical Gita) et déterminé le montant des indemnisations ainsi que les communes éligibles aux aides. Près de 110 millions de francs d'indemnisation vont être versés aux agriculteurs.

- **Concernant la dépression tropicale modérée Fehi**, survenue du 28 au 30 janvier 2018, vingt communes sont reconnues sinistrées : Boulouparis, Poya, Farino, Sarraméa, Koumac, Yaté, Thio, Kouaoua, Poum, Voh, Houailou, Kaala-Gomen, Hienghène, Ponérihouen, Pouébo, Canala, Ouégoa, Bourail, La Foa et Mont-Dore.

Au total, 459 exploitants, tous sociétaires de la Caisse d'assurances mutuelles agricoles (Cama), sont reconnus éligibles à une indemnisation en réparation des préjudices agricoles subis pour un montant total d'environ 105,4 millions de francs.

- **Concernant le cyclone tropical Gita**, survenu les 16 et 17 février 2018, deux communes sont reconnues sinistrées : Mont-Dore et Yaté. Sept exploitants, tous sociétaires de la Cama, sont reconnus éligibles pour un montant total d'indemnisation d'environ 3 millions de francs.

Les indemnisations sont prises en charge par l'Agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles (Apican). La Cama est chargée d'effectuer les versements individuels.

* *
*